

**Instructions :** Veuillez utiliser un formulaire pour chaque compte joint. Ce formulaire servira de carte de signature pour ce compte joint.

Un compte est considéré comme joint si le formulaire de compte joint est rempli et signé, en plus des demandes individuelles des clients. Ce formulaire d'autorisation de compte joint est assujéti à la convention du client. Voici quelques dispositions particulières de la convention du client qui s'appliquent aux comptes joints (veuillez-vous reporter à votre convention du client pour obtenir des informations complètes) :

- A. RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE** – Nous serons solidairement responsables envers vous d'honorer toutes les obligations que vous contractez en vertu de cette convention.
- B. CRÉDITS DE COMPTE** – Tous les fonds que vous recevrez de ou pour l'un ou plusieurs d'entre nous pourront être portés au compte joint. Vous pouvez également endosser des lettres de change et d'autres instruments reçus de ou pour l'un ou plusieurs d'entre nous.
- C. SIGNATURES** – Si les instructions de signature d'un compte joint portent l'une des mentions suivantes :
  - i. « **N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER** », vous êtes autorisés à honorer un chèque ou tout autre retrait du compte joint qui a été signé par un (ou plusieurs) des titulaires de ce compte.
  - ii. « **TOUS LES TITULAIRES DOIVENT SIGNER** », vous n'êtes autorisés à honorer un chèque ou tout autre retrait du compte joint que s'il a été signé par tous les titulaires de ce compte.
  - iii. « **AUTRES INSTRUCTIONS (PRÉCISEZ)** », vous n'êtes autorisé à honorer un chèque ou tout autre retrait du compte joint que si le chèque ou autre retrait a été signé par les titulaires, ou le nombre de titulaires convenu par nous, qui sont signalés ci-dessous.

**Sélection par défaut** – Si aucune sélection n'est effectuée pour le compte ou le sous-compte, vous serez réputé avoir choisi l'option « N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER ».

**Comptes en ligne** – Lorsqu'un compte est ouvert en ligne sur [www.banquealterna.ca](http://www.banquealterna.ca), la seule désignation peut être « N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER ».

- D. OPPOSITION À UN CHÈQUE** – Vous pouvez faire opposition à un chèque, instrument ou autre effet tiré sur le compte joint lorsque l'un de nous demande une opposition.
- E. DROITS DE SURVIE** – Par les présentes, chacun d'entre nous cède et transfère à nous tous solidairement, et au survivant ou aux survivants solidairement, tous les fonds en dépôt actuellement ou à l'avenir dans le compte joint. Tous ces fonds continueront d'être la propriété commune de nous tous, avec droit de survie. Le décès de l'un (ou de plusieurs) d'entre nous n'influera pas sur le droit du survivant, des survivants ou de l'un (ou de plusieurs) des survivants, selon le cas, de retirer des fonds en dépôt dans le compte joint. **\*Remarque: CETTE CLAUSE NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC. Veuillez consulter le formulaire de déclaration conjointe, joint ci-dessous.**
- F. SUPPRESSION D'UN TITULAIRE DE COMPTE JOINT** – Vous supprimerez un cotitulaire si ce dernier vous demande de le faire. Tous les fonds en dépôt actuellement ou à l'avenir dans le compte seront la propriété des titulaires du compte désignés restants. Si le compte joint fait partie d'un portefeuille dont le cotitulaire demande à être supprimé, le compte conjoint sera fermé selon la section G.
- G. FERMETURE DE COMPTE** – Vous devrez fermer ce compte joint si je (ou l'un de nous) vous demande de le faire. Tous les fonds en dépôt dans un compte joint que nous vous demandons de fermer ne pourront être retirés que par chèque ou autre bordereau de retrait signé conformément au paragraphe C. Le paiement de tout montant déposé dans le compte joint au moment de sa fermeture sera versé à tous les titulaires dudit compte.

## AUTORISATION DE COMPTE JOINT

Compte n° (compte joint):					
Sous-compte : N°		Type de compte :			
Instructions de signature :		N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER		TOUS LES TITULAIRES	
		Si « AUTRE », veuillez préciser :		AUTRE	
<b>Remarque :</b> Les comptes ouverts en ligne sur <a href="http://www.banquealterna.ca">www.banquealterna.ca</a> ne peuvent être configurés que comme « N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER ».					
<b>Civilité et nom (M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>, D<sup>r</sup>, etc.)</b>			<b>Compte personnel n°</b>		<b>Signature</b>
Primaire					
Joint N° 1					
Joint N° 2					
Joint N° 3					
			Date:		

### Pour les comptes supplémentaires

Compte n° (compte joint):					
Sous-compte : N°		Type de compte :			
Instructions de signature :		N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER		TOUS LES TITULAIRES	
		Si « AUTRE », veuillez préciser :		AUTRE	
<b>Remarque :</b> Les comptes ouverts en ligne sur <a href="http://www.banquealterna.ca">www.banquealterna.ca</a> ne peuvent être configurés que comme « N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER ».					
<b>Civilité et nom (M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>, D<sup>r</sup>, etc.)</b>			<b>Compte personnel n°</b>		<b>Signature</b>
Primaire					
Joint N° 1					
Joint N° 2					
Joint N° 3					
			Date:		

Compte n° (compte joint):					
Sous-compte : N°		Type de compte :			
Instructions de signature :		N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER		TOUS LES TITULAIRES	
		Si « AUTRE », veuillez préciser :		AUTRE	
<b>Remarque :</b> Les comptes ouverts en ligne sur <a href="http://www.banquealterna.ca">www.banquealterna.ca</a> ne peuvent être configurés que comme « N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER ».					
<b>Civilité et nom (M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup>, D<sup>r</sup>, etc.)</b>			<b>Compte personnel n°</b>		<b>Signature</b>
Primaire					
Joint N° 1					
Joint N° 2					
Joint N° 3					
			Date:		

**Par la poste:** 319, avenue McRae, premier étage, Ottawa (Ontario) K1Z 0B9 | **Numéro de télécopieur:** 1 866 267-1064

**Adresse électronique:** 1 866 560-0120 (pour entamer un échange de courriel sécurisé)

## **COMPTES JOINTS (Québec seulement)**

ATTENDU QUE nous souhaitons établir un compte de dépôts joint (compte joint) à la Banque Alterna (Alterna);

PAR CONSÉQUENT, conformément aux lois de la province de Québec, nous comprenons et reconnaissons ce qui suit :

1. Pour les comptes joints où deux cotitulaires sont des conjoints ou des ex-conjoints, il est possible pour ceux-ci de déclarer leurs parts respectives dans le solde du compte joint à Alterna en remplissant le formulaire « Déclaration de compte joint » ci-joint et en retournant à cette dernière;
2. La déclaration sert uniquement à remettre la part déclarée au cas où le solde ou une partie du solde deviendrait inaccessible en raison du décès de l'un des cotitulaires du compte joint;
3. En cas d'omission de déclarer les parts dans le formulaire ci-joint, les cotitulaires du compte joint seront réputés avoir déclaré chacun une part de 50 % du solde du compte joint.

## DÉCLARATION DE COMPTE JOINT

Compte n° : \_\_\_\_\_

	Nom	Part (%)
Titulaire actuel du compte		
Cotitulaire du compte		

En remplissant la présente déclaration, nous déclarons ce qui suit :

1. Nous sommes, ou étions auparavant, des conjoints (y compris les conjoints mariés, en union civile et de fait);
2. Nous sommes des résidents de la province de Québec;
3. Nous avons été informés ci-dessus par écrit des conséquences d’omettre de déclarer nos parts respectives du solde du compte;
4. Nous comprenons que nous pouvons, en tout temps et de la même manière, modifier la présente déclaration;
5. Nous comprenons que nous sommes tenus d’informer Alterna de tout changement à nos parts respectives.

\_\_\_\_\_  
Nom :  
*(en lettres moulées)*

\_\_\_\_\_  
Nom :  
*(en lettres moulées)*